

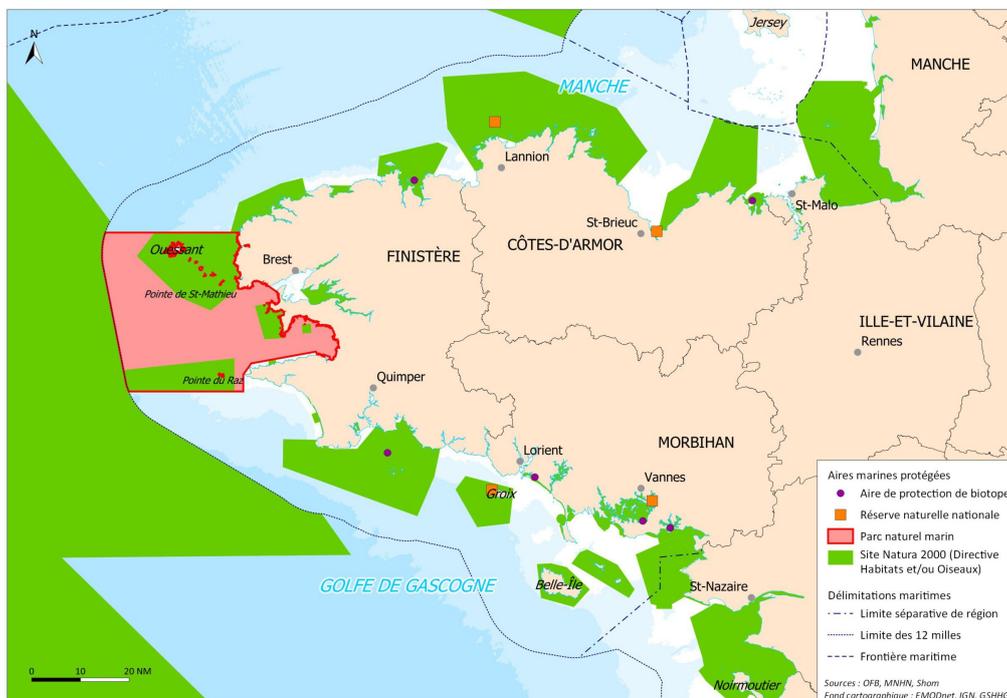


## Les aires marines protégées : Pour une approche pragmatique et concertée

A l'approche de la 3<sup>e</sup> Conférence des nations unies sur l'Océan, prévue du 9 au 13 juin à Nice, les comités des pêches bretons réaffirment leur attachement à un modèle de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) qui cultive un dialogue raisonnable et constructif entre toutes les parties prenantes : les services de l'Etat, les scientifiques, les associations et les pêcheurs.

Rennes, le 30 avril 2025 -

50%, c'est la proportion des eaux territoriales bretonnes qui sont aujourd'hui inscrites au sein du réseau des AMP. La gestion de ces AMP s'appuie en France sur des objectifs de conservation collectivement admis, ainsi que sur des mesures adaptées aux particularités écologiques de chaque secteur. Pour rappel, la stratégie nationale vise sous la conduite de l'Office français de la biodiversité (OFB), à protéger 30% des eaux maritimes, dont 10% sous statut renforcé, à l'horizon 2030.



En Bretagne comme partout en France, les AMP sont bien exploitées par les pêcheurs, mais dans un cadre de gestion rigoureux et actif, en concertation avec toutes les parties prenantes, à commencer par les services de l'Etat.



## Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

Sur la douzaine d'AMP référencées, les Comités des pêches bretons sont fortement mobilisés pour mener à bien des plans de gestion qui définissent les objectifs de protection et les mesures éventuelles pour les atteindre. Ils participent aussi à l'évaluation des impacts des différents métiers sur les habitats et les espèces, à travers notamment l'instruction des analyses de risques pêche (ARP). Ils sont parfois amenés à adapter les pratiques aux secteurs les plus sensibles, comme les herbiers (zostères) et autre, milieux biogéniques, de type maërl.

### L'importance d'une démarche collective

Aussi, demander l'exclusion indiscriminée d'un métier plutôt qu'un autre dans les AMP revient à méconnaître fondamentalement les spécificités propres aux habitats et aux espèces de chaque secteur.

Tout d'abord, une telle mesure ne résout en rien la dégradation chronique de l'état du milieu marin : réchauffement, acidification, espèces invasives, pollutions diverses : microplastiques, pesticides, métaux lourds, PCB, Pfas, etc.



D'autre part, recourir à ce type de mesure ramène à déporter la pression et l'intensité des pêches dans des conditions non maîtrisées, d'un point de vue écologique, mais aussi socio-économique. Une telle solution ne ferait aussi qu'accentuer la dépendance de nos territoires à des produits d'importation.

De fait, les AMP ne prouvent leur efficacité « *qu'à la condition de réouvrir un dialogue non borné par des normes d'institutionnalisation qui en restreindraient le champ. Tous les acteurs concernés et intéressés par la conservation de la nature [...] doivent pouvoir réfléchir à la question du comment faire, sans modèle préétabli* ». Ce qui suppose de confronter « *savoirs scientifiques et savoirs d'expérience, d'usage, locaux, sans condescendance de l'un sur l'autre* ». <sup>1</sup>

Parce que cette démarche collective est la seule à pouvoir entraîner une large adhésion en fonction des réalités de chaque terrain, c'est la seule qui puisse être véritablement pérenne et fructueuse. Aussi, « *avec les moyens et la concertation nécessaires, l'approche au cas par cas peut permettre d'aborder les situations de chaque AMP et de leurs spécificités, au service d'une vision globale* ». <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Beuret et Cadoret, « Les Aires marines protégées, vaines promesses et vrais enjeux », Presses universitaires de Rennes, 2024, p.333.

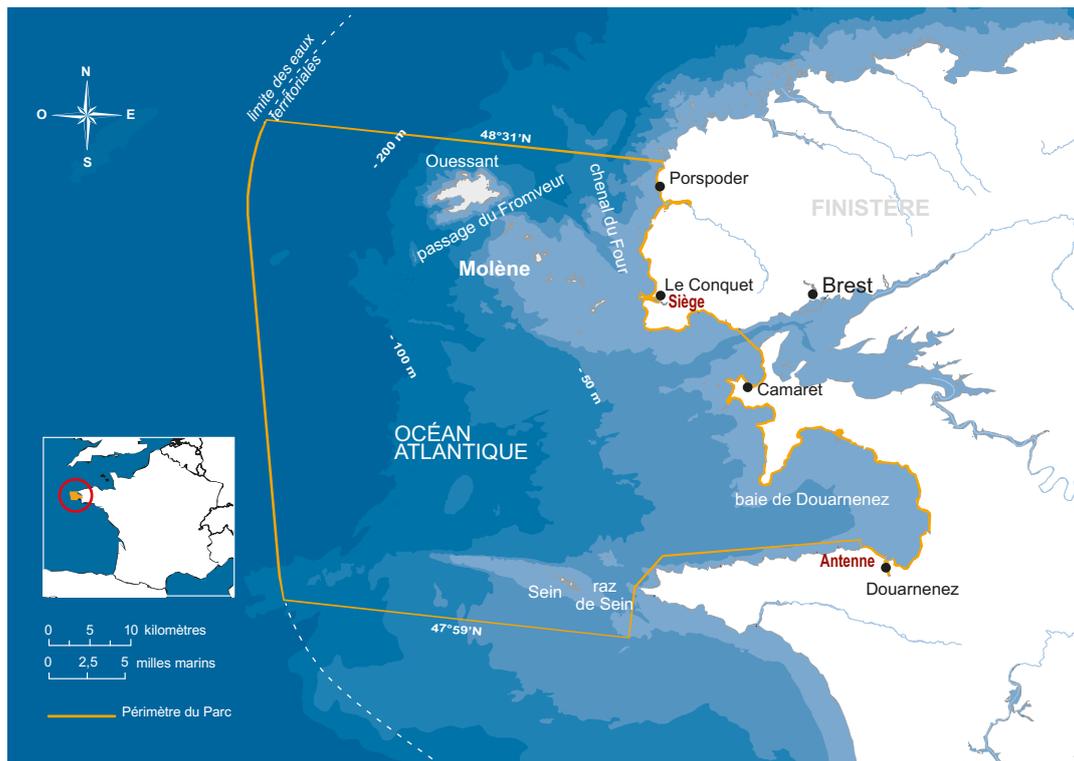
<sup>2</sup> Ulrich, Thébaud, Vaz, Pelletier et al. , « Chalutage et Aires marines protégées », note Ifremer, 2025.



## Le parc naturel marin d'Iroise : un espace de gestion exemplaire

Dans le réseau des AMP françaises, le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) est un modèle pionnier créé en 2007. Rattaché en 2019 à l'Office français de la biodiversité, il couvre une surface d'environ 3 500 km<sup>2</sup> sur laquelle 3 objectifs sont visés :

- La connaissance du milieu marin
- La protection de ce milieu et des espèces qu'il abrite
- La contribution au développement durable des activités maritimes



Le PNMI est piloté par un conseil de gestion qui associe une cinquantaine de participants : élus, scientifiques, plaisanciers, associations environnementales et professionnels de la mer. Cette gouvernance en mer, décentralisée et participative, est au cœur du fonctionnement du Parc.

Les membres du PNMI dialoguent, débattent et se prononcent notamment sur toute activité susceptible d'altérer le milieu marin. Le PNMI peut aussi allouer des subventions qui permettront la réalisation des objectifs de son plan de gestion.



## Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

Sur le plan de gestion qui s'est étalé de 2010 à 2025, plusieurs avancées significatives ont été obtenues.

- Les pêcheurs qui pratiquent 25 % de leur temps de pêche dans le périmètre du parc ou dont le port d'exploitation s'y situe peuvent signer une charte de partenariat, s'engageant à respecter plusieurs obligations :
  - le ramassage et la gestion des déchets
  - le marquage des captures accidentelles de mammifères marins
  - la déclaration des captures accidentelles d'oiseaux
  - l'embarquement d'observateurs ou de partenaires lors de campagnes de suivi.
  - Les pêcheurs partenaires ont suivi des formations sur la lutte contre les pollutions marines avec le CEDRE et le CEPPOL ; ont participé à des journées avec des chefs cuisiniers, des visites du CROSS Corsen.
- La gestion intégrée de l'archipel de Molène, avec mise en place de zones fermées à l'année pour l'exploitation des laminaires pour des raisons environnementales.
- Observation et suivi des laminaires en Iroise : cartographie du champ d'algues, étude d'impact du peigne, évaluation des peuplements...
- La mise en place d'un suivi dans le cantonnement de la chaussée de Sein, mis en place par la profession, qui a permis de suivre le retour de la langouste rouge.
- Le projet PECHDAUPHIR visant à mieux caractériser les interactions entre la pêche et les dauphins communs et à tester de moyens de réduction des captures accidentelles.
- Parution du livre « Pêcheurs d'Iroise » et exposition sur la mer nourricière...

Sur 15 ans, plus de 600 embarquements ont été réalisés par les agents du parc, du comité des pêches du Finistère et des organismes associés aux programmes. Ces échanges réguliers permettent un dialogue permanent entre gestionnaires, professionnels et scientifiques.



Pour aller plus loin :

<https://parc-marin-iroise.fr/editorial/soutenir-la-peche-professionnelle>



# Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

## Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.L912-1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Son travail permet d'appuyer les comités départementaux des pêches de Bretagne :



Comité Départemental des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins

## Ses missions ?

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques, à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

Pour aller plus loin :

[www.bretagne-peches.org](http://www.bretagne-peches.org)